

**M. Blackmore:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. J'y reviendrai une autre fois.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**M. Holowach:** Monsieur le président, ceux qui ont pris la parole dans ce débat sur ce qui touche nos vieillards, nos aveugles et nos invalides ont tous insisté sur la nécessité d'accroître les pensions versées à ces gens. J'aimerais faire écho à leur demande et prier le ministre d'étudier de nouveau la question et de verser ce supplément de pension dès maintenant.

Il y a quelques instants, l'honorable député de Lethbridge a terminé ses remarques. A mon avis, il a très bien démontré que les êtres humains peuvent certes se comporter d'une façon très étrange. Nous reconnaissons le besoin de ces gens et nous admettons qu'il est temps que le Parlement songe à améliorer les prestations insuffisantes que nous leur versons, mais nous ne faisons absolument rien à ce sujet. L'an prochain, vu qu'il y aura peut-être des élections, on prendra certes des mesures. Je rappelle au ministre que les pensions sont la seule source de revenu et de subsistance d'un grand nombre de Canadiens. Je ne saurais dire comment ces gens peuvent réussir à se tirer d'affaire avec cette somme. Il est malheureux que la présente administration n'ait pas jugé à propos de relever la pension cette année, non pas comme acte de charité ni comme aumône, mais en vue de s'acquitter de ses obligations envers ces gens.

Nous reconnaissons qu'on a déjà beaucoup fait pour ces personnes, mais je pense qu'on tient trop peu compte du fait que, de tous les groupes de nos citoyens, ce sont ces gens qui bénéficient le moins de la prospérité actuelle.

Le ministre a souvent cité des chiffres impressionnants, afin de démontrer tout ce que nous faisons pour ces gens mais, à mon avis, il ne nous a guère exposé l'envers de la médaille, le revenu accru du gouvernement, l'accumulation d'excédents et l'augmentation du coût de la vie. Je rappelle au ministre qu'en 1952 la population canadienne était de 14,430,000 âmes et le produit national brut de \$23,255,000,000. Cette richesse, répartie entre tous les Canadiens, s'établissait à \$1,615 par tête. En 1955, la population du Canada était d'environ 15,881,000 âmes et le produit national brut de 26,600 millions, ce qui veut dire \$1,673 par tête. L'augmentation de la richesse de notre pays devrait se traduire par une augmentation de la pension versée à ces gens.

Le ton du débat est, à mon avis, très révélateur. Tous les députés sont d'accord;

c'est aussi l'opinion de la population en général. Tout le monde reconnaît que nous avons de graves responsabilités envers ce secteur de notre population. Maintenant que le ministre est en possession de tous ces faits évidents, maintenant qu'il est au courant de la situation et qu'il se sait appuyé par l'opinion unanime de la Chambre et de la population, il ne devrait pas hésiter à engager ceux qui s'opposent à cette augmentation en ce moment à changer d'opinion afin que ces pensions puissent être augmentées.

Je ne m'étais pas proposé de participer au débat. Ce matin j'ai reçu le très intéressant discours que M. Robert B. Meyner, gouverneur de New-Jersey, a prononcé, le 5 juin dernier, à la conférence nationale qui s'est tenue à Washington sur les problèmes posés par le vieillissement de la population. Le thème de son discours était la nécessité, pour notre société, de revoir ses conceptions sur la vieillesse. Ce discours est intitulé "Les droits de nos citoyens âgés". Il comporte un enseignement bien précis et il est on ne peut plus opportun. En voici un passage:

Cela me rappelle une histoire que raconte un poème au sujet d'un certain M. Arrents, qui était père de sept enfants. M. Arrents avait travaillé dur toute sa vie pour nourrir, vêtir et faire instruire ses enfants. Tout au long de ces années de dur labeur, M. Arrents s'était pris parfois à songer au beau jour où il pourrait se la couler douce et jouir de la vie, quand il aurait abandonné le travail et que ses enfants, en somme, le feraient vivre. Les années passèrent. Les enfants grandirent et quittèrent le foyer paternel. "Ah, se dit M. Arrents, le moment est venu de renoncer au travail. Les enfants gagnent tout bien leur vie. Qu'ils me fassent vivre sur mes vieux jours, comme je les ai fait vivre pendant si longtemps."

Il s'adressa donc à chacun de ses sept enfants. Mais il reçut de chacun la même réponse: "Franchement, papa, cela m'est absolument impossible."

M. Arrents a voulu ensuite savoir quel soutien il pourrait obtenir pour lui-même. Il s'est alors aperçu, oh! ironie des choses, qu'il était beaucoup plus facile pour un parent de soutenir sept enfants que pour sept enfants, de soutenir un parent.

D'une façon symbolique, chacun de nous est aujourd'hui l'un de ces sept enfants. Comme eux, en effet, nous avons, pour une raison ou pour une autre, été incapables de prendre soin comme il convenait d'un nombre incalculable de parents et de grands-parents, dont un grand nombre ont pour une bonne part concouru aux soins que nous avons reçus. Mais nous avons négligé ce fort groupe de personnes qui, à cause de cela, vivent aujourd'hui dans l'isolement, l'ennui et l'inutilité.

Un autre point seulement. Le ministre nous dirait-il ce qu'on a fait en vue de restreindre les exigences relatives au domicile, dans le cas des Canadiens qui, ayant atteint 70 ans, ne peuvent être éligibles à une pension? A-t-on songé à réduire les exigences relatives au domicile dans le cas de ces personnes? Dès que quelqu'un devient citoyen canadien, il assume des responsabilités bien déterminées. Le moins que nous puissions faire est d'accorder à ceux qui sont âgés le